



SOLIDARITÉS

LABEL RÉGIONAL

Ville amie des animaux

Valoriser la place des animaux de compagnie au sein de la ville

4^e édition



LABEL RÉGIONAL

VILLE AMIE DES ANIMAUX

La Région Île-de-France propose aux communes franciliennes qui le souhaitent de s'engager à ses côtés en signant la charte « ville amie des animaux » pour favoriser la place des animaux de compagnie sur le territoire communal et ainsi obtenir **le label « Ville amie des animaux »** (1, 2 ou 3 pattes).

Ce label régional vise à récompenser l'engagement des communes en faveur de l'amélioration du respect du bien-être animal, de la lutte contre la maltraitance et l'abandon. Il doit aussi contribuer à sensibiliser les Franciliennes et les Franciliens et à mesurer les réalisations concrètes mises en place par la commune en faveur des animaux de compagnie : caniparcs, campagne de stérilisation des chats errants, espaces de promenade, abris pour chats, refuges, réseau de vétérinaires solidaires, actions de médiation animale, etc.

L'objectif est de mettre en lumière et valoriser les bonnes pratiques émanant du territoire francilien en faveur de la protection des animaux de compagnie.

Les communes doivent cocher des actions relevant d'au moins trois axes, le choix des axes restant à leur appréciation. Elles peuvent également décider de répondre aux quatre axes si elles le souhaitent.

Lors de son évaluation, le jury se prononcera sur les trois axes les plus développés par la commune et les plus pertinents au regard des actions menées. Les actions supplémentaires éventuellement présentées pourront bonifier le dossier de la commune et renforcer l'appréciation finale du jury.

Les communes franciliennes peuvent candidater en envoyant le questionnaire ci-après complété à l'adresse mail suivante : candidature-labelanimaux@iledefrance.fr

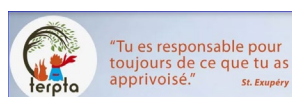
Ce dispositif évalue :

- La démarche globale de valorisation communale de la place accordée aux animaux de compagnie et aux animaux de la petite faune,
- Les actions de sensibilisation, d'information et de promotion de cette démarche auprès de la population,
- Le soutien aux associations de protection animale engagées sur le territoire communal,
- La création d'équipements publics,
- Le soutien aux personnes les plus fragiles,
- Les actions de médiation animale.

ILS SOUTIENNENT CE LABEL :



Association Chats des Rues



Association Terpta



Comité Oka



Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires



École de Chiens Guides d'aveugles d'Île-de-France



École Nationale Vétérinaire d'Alfort



Faune Alfort



Fédération Hospitalière de France



Fondation 30 Millions d'Amis



Fondation Brigitte Bardot



Groupe Animalis



Handi'chiens



Institut Scientifique et Technique
de l'Animal



l'Arche des Associations

L'Arche des associations



Parole de chien

Parole de chien

résili**en**fance

Résilienfance



Société canine d'Ile-de-France



SPA

PlayD**ogs**

Association PlayDogs



Fédération Gamelles Pleines



Action Protection Animale



You Care



Solidarité Peuple Animal

AXE 1 PROMOUVOIR LE RESPECT DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

1

Créer une délégation spéciale dédiée à la place des animaux de compagnie et/ou à la petite faune confiée à un élu du conseil municipal.

OUI NON

Vos actions :

2

Mettre en place des actions de sensibilisation sur l'animal de compagnie en ville telles que :

- des campagnes éducatives et de civisme auprès des écoles et des publics périscolaires
- des actions pédagogiques (éducations canines excluant les méthodes coercitives ou violentes, stands d'information)
- des journées dédiées aux animaux de compagnie.

OUI NON

Vos actions :

3

Former les policiers municipaux à la prise en charge des animaux sur le territoire communal et les doter de lecteurs de puces pour favoriser l'identification des animaux (cf. guide régional sur la gestion des animaux de compagnie)

OUI NON

Vos actions :

4

Lutter contre la maltraitance et l'abandon. À ce titre des campagnes de sensibilisation sur l'abandon et la maltraitance sont organisées par les associations locales de protection animale et/ou par des vétérinaires.

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

5

Gérer avec respect et dans le cadre de la réglementation les animaux errants sur le territoire communal pour les récupérer au plus vite et identifier ceux perdus pour les rendre à leurs propriétaires.

OUI **NON****Vos actions :****6**

Faciliter l'adoption des animaux en divagation sur le territoire communal en les confiant à des associations de protection animale.

OUI **NON****Vos actions :****7**

Créer des abris pour les chats libres afin de mieux fixer les colonies de chats sauvages pour leur assurer de meilleurs soins.

OUI **NON****Vos actions :****8**

Mettre en œuvre une politique d'identification, de stérilisation et de soins des chats errants en partenariat avec les associations de protection animale.

OUI **NON****Vos actions :****9**

Sensibiliser les polices municipales à l'interdiction légale de la distribution de poissons rouges lors des fêtes foraines.

OUI **NON****Vos actions :****TOTAL PAR PAGE****OUI****NON****TOTAL PAR AXE****OUI****NON**

AXE 2

VALORISER LA PLACE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE AU SEIN DE LA VILLE

10

Favoriser et encourager sur sa commune les initiatives bénévoles ou rémunérées, publiques ou privées d'accueil de courte durée des animaux de compagnie.

OUI NON

Vos actions :

11

Aménager sur le territoire communal des espaces dédiés aux animaux de compagnie :

OUI NON

Caniparcs

- Accessibilité
- Nombre d'équipements
- Gestion et entretien de ces espaces et services (personnels communaux, associations, autre)
- Présence de points d'eau et/ou ludiques et adaptés aux animaux (fontaines, jeux d'eau, zones de rafraîchissement)

Vos actions :

Espaces de promenade en liberté

- Accessibilité
- Nombre d'équipements
- Gestion et entretien de ces espaces et services (personnels communaux, associations, autre)

Vos actions :

Canisettes

- Accessibilité
- Nombre d'équipements
- Gestion et entretien de ces espaces et services (personnels communaux, associations, autre)

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

Distributeurs de sacs et poubelles à déjection animale

- Accessibilité
- Nombre d'équipements
- Gestion et entretien de ces espaces et services (personnels communaux, associations, autre)
- Campagnes de sensibilisation pour inciter à leur usage

Vos actions :

12

Mettre en place des panneaux de signalisation pour prévenir les automobilistes de la présence d'animaux de compagnie (chat en balade, etc.)

OUI NON

Nombre d'équipements :

Vos actions :

13

Diffuser un guide de l'animal en ville permettant de recenser toutes les informations relatives aux animaux sur la commune et de géolocaliser les espaces destinés aux animaux de compagnie.

OUI NON

Vos actions :

14

Faciliter l'accueil en mairie des animaux de compagnie ou d'assistance afin de permettre à leurs propriétaires de faire leurs démarches administratives de base (carte d'identité, état civil, etc.) accompagnés de leur animal.

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

AXE 2 VALORISER LA PLACE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE AU SEIN DE LA VILLE

15

Créer des refuges pour les animaux abandonnés en lien avec les associations de protection animale.

OUI NON

Vos actions :

16

Faciliter l'accueil en mairie des animaux de compagnie ou d'assistance afin de permettre aux agents de venir travailler avec eux.

OUI NON

Vos actions :

16 BIS

Faciliter l'accueil des animaux de compagnie ou d'assistance dans les établissements recevant du public afin de permettre aux personnes de s'y rendre accompagnées de leurs animaux, et encourager particulièrement cet accueil pour les personnes en situation de handicap.

OUI NON

Vos actions :

17

Apposer le logo universel « Chiens guides ou d'assistance » dans les établissements recevant du public afin de garantir le respect de l'obligation d'accueil de ces animaux.

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

18

Sensibiliser les commerces et les structures privés à l'accueil des animaux de compagnie ou d'assistance.

OUI NON

Vos actions :

19

Créer un cimetière ou jardin du souvenir pour les animaux de compagnie, en cas de foncier disponible à l'échelle communale ou intercommunale.

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE
TOTAL PAR AXE

OUI
OUI

NON
NON

AXE 3

RENFORCER LA PLACE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE AUPRÈS DES CITOYENS FRAGILISÉS

20

Soutenir les actions de médiation animale et la présence d'animaux éduqués auprès de personnes en situation de vulnérabilité notamment dans les maisons de retraite, établissements hospitaliers, éducatifs, sanitaires, sociaux, et les écoles élémentaires dans le respect du bien-être de ces animaux d'assistance.

OUI NON

Vos actions :

21

Favoriser le rôle des animaux en milieu scolaire : autoriser la présence d'animaux de compagnie ou d'assistance, développer des parcours périscolaires avec ces animaux, sensibiliser les enseignants, et soutenir les initiatives locales des écoles.

OUI NON

Vos actions :

22

Valoriser le rôle des chiens d'assistance et des chiens guides pour les personnes en situation de handicap, ainsi que les aménagements adaptés, afin de lutter contre les refus d'accueil des animaux d'assistance et de répondre aux problèmes d'accessibilité.

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

23

Accompagner la mise en œuvre du droit à l'accueil des animaux de compagnie en EHPAD et soutenir les actions visant la prise en charge des animaux des personnes hospitalisées, des personnes en situation de handicap, vulnérables ou des personnes à la rue.

OUI NON

Vos actions :

23 BIS

Soutenir les initiatives publiques ou privées, rémunérées ou bénévoles de soutien au maintien des animaux de compagnie auprès de leurs maîtres (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de vulnérabilité...).

OUI NON

Vos actions :

24

Soutenir l'accueil temporaire des animaux de compagnie pour les personnes hospitalisées.

OUI NON

Vos actions :

25

Développer un réseau de vétérinaires solidaires, en lien avec les vétérinaires de la commune et l'Ordre régional des vétérinaires, pour aider les personnes les plus fragiles et les plus démunis.

OUI NON

Vos actions :

26

Organiser un système intercommunal de soins vétérinaires.

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

AXE 3

RENFORCER LA PLACE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE AUPRÈS DES CITOYENS FRAGILISÉS

27

Mettre en place une mutuelle vétérinaire en lien, notamment, avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour les propriétaires d'animaux de compagnie qui sont en situation de précarité.

OUI NON

Vos actions :

28

Développer au sein des épiceries solidaires la vente de produits pour les animaux de compagnie (nourriture, produits d'hygiène et de soins).

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE
TOTAL PAR AXE

OUI
OUI

NON
NON

AXE 4

FAVORISER UNE COHABITATION ÉTHIQUE AVEC LES ANIMAUX DE LA PETITE FAUNE ET RENFORCER LA PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE

29

Créer des installations ou des actions de passage pour la faune.

OUI NON

- Écoducs (exemple : écuroducs, crapauducs, ...)
- Adapter la circulation routière (réduction des vitesses, signalisation, dispositifs de franchissement par exemple) dans les zones de passage fréquent de la faune sauvage ou liminaire, notamment lors des migrations
- Créer des corridors végétalisés pour faciliter la circulation des espèces
- Autre :

Vos actions :

30

Créer des abris pour la petite faune :

OUI NON

- Gîtes à chauves-souris
- Nichoirs
- Hôtels à insectes
- Autre :

Vos actions :

31

Adapter l'urbanisme pour protéger la petite faune

OUI NON

- Végétalisation : fauches tardives, maintien de haies bocagères, végétalisation favorable à la faune, conservation de vieux arbres pour favoriser la présence des oiseaux et des pollinisateurs, etc.
- Restauration des mares
- Limiter au maximum, voire éteindre, l'éclairage public à partir d'une certaine heure

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

AXE 4

FAVORISER UNE COHABITATION ÉTHIQUE AVEC LES ANIMAUX DE LA PETITE FAUNE ET RENFORCER LA PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE

32

Imiter les perturbations d'origine humaine et animale sur la petite faune lors des périodes sensibles

OUI NON

- Respecter les périodes de nidification, migration ou reproduction (à partir du 16 mars jusqu'au 31 août) lors des opérations de taille
- Créer des zones de quiétude (en forêt ou au sein des espaces verts par exemple), notamment durant les périodes de reproduction ou d'hibernation

Vos actions :

33

Lutter contre les espèces invasives : piégeage des reines de frelons asiatiques en sortie d'hiver afin de prévenir la formation de colonies, implantation de mésanges ou de cerclages contre les chenilles processionnaires, privilégier des plantes locales dans les aménagements paysagers pour lutter contre les espèces invasives, etc.

OUI NON

Vos actions :

34

Former les agents techniques à la détection et la suppression des cavités pièges (panneaux creux, regards, poteaux...), dangereuses pour la petite faune et **intégrer la prise en compte des animaux dans les chantiers et rénovations** (choix des matériaux, calfeutrage, bouchage des entrées d'accès à des abris...).

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

35

Favoriser l'intervention d'un écologue dans le cadre des nouveaux aménagements municipaux.

OUI NON

Vos actions :

36

Dans le cadre de la régulation des animaux de la petite faune, recourir à des méthodes non cruelles.

OUI NON

Vos actions :

37

Sensibiliser les habitants sur la petite faune :

- Mettre en place des « coins nature » dans les cours d'école (potager, hôtel à insecte, mare, etc...) ou des sorties nature pour sensibiliser les élèves au respect des animaux et du vivant
- Diffuser des guides ou panneaux informant les habitants sur la biodiversité dans leur ville
- Diffuser des guides ou des inventaires de la biodiversité

OUI NON

Vos actions :

TOTAL PAR PAGE

OUI

NON

TOTAL PAR AXE

OUI

NON

MA VILLE S'ENGAGE AU :

1

Respect des règles de probité :

Le ou la maire de la commune s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion, favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

La Région est amenée à collecter des données publiques relatives à la probité du demandeur dans le cadre de son dispositif d'évaluation des tiers. En fonction de l'analyse de ces données et/ou de manquement constaté et motivé en matière d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer le label, de le suspendre ou de le retirer.

2

Respect du bien-être animal - Retrait Label :

Le ou la maire de la commune atteste sur l'honneur l'exactitude des pièces transmises ; il s'engage à maintenir et à développer ses actions en faveur du bien-être animal.

La Région se réserve le droit de réaliser des contrôles sur pièce et sur place afin de s'assurer du respect des engagements de la collectivité. En cas de manquement constaté, la Région se réserve la possibilité de suspendre ou de retirer le label d'atteinte à la probité, la Région se réserve la possibilité de ne pas attribuer le label, de le suspendre ou de le retirer.

3

Respect des mentions de communication :

Afin de participer à la notoriété et à la lisibilité du label « Ville amie des animaux » auprès des usagers finaux et du grand-public, le bénéficiaire s'engage à mentionner, dès la notification de l'attribution, le label « Ville amie des animaux » pour toutes les actions de communication. La mise en œuvre de ces obligations en matière de communication doit se faire dans le respect de la charte « Ville amie des animaux » de la Région Île-de-France.

SIGNATURE

DÉCRIRE LES INITIATIVES

MISES EN PLACE EN FAVEUR DES ANIMAUX
SUR LE TERRITOIRE DE VOTRE COMMUNE



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
Tél.: 0153 85 53 85

www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](https://www.facebook.com/RegionIleDeFrance)

 [iledefrance](https://twitter.com/iledefrance)

 [iledefrance](https://www.instagram.com/iledefrance)